



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221207-2022-210-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **26 DEC. 2022**
N°2022- 210

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation conventions « fonds publics et territoires 2022 », conventions d'objectifs et de gestion avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne : projet Séjour Handivacances

Rapporteur : S. AKKOUCHE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE
Service Organisation Séjours et Vacances

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Objectif et de financement pour la période 2018/2022 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne secteur « Fonds Publics et Territoires »,

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux, droits des femmes émis lors de sa séance du 29 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission, Finances, affaires générales, marchés et achats publics, Personnel communal, formation du personnel, handicap, nouvelles technologies émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne souhaite poursuivre et mettre en œuvre ses actions concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structure et services de droit commun, d'où l'intérêt d'adopter la convention
Par conséquent il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 **APPROUVE** la convention ci-annexée, relative à l'octroi d'une aide de 9000 € au bénéfice de la Ville de Champigny dans le cadre du projet « séjour Handivacances », inscrit au dispositif Publics et Fonds Territoires pour l'exercice 2022.

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention.

- N° 202200306 : Axe 1 : accueil des enfants en situation de handicap dans les structure et service de droit commun - Projet Séjour Handivacances

Article 3 **DIT** que la recette correspondante, sera inscrite au budget de la Ville chapitre 74.


Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME